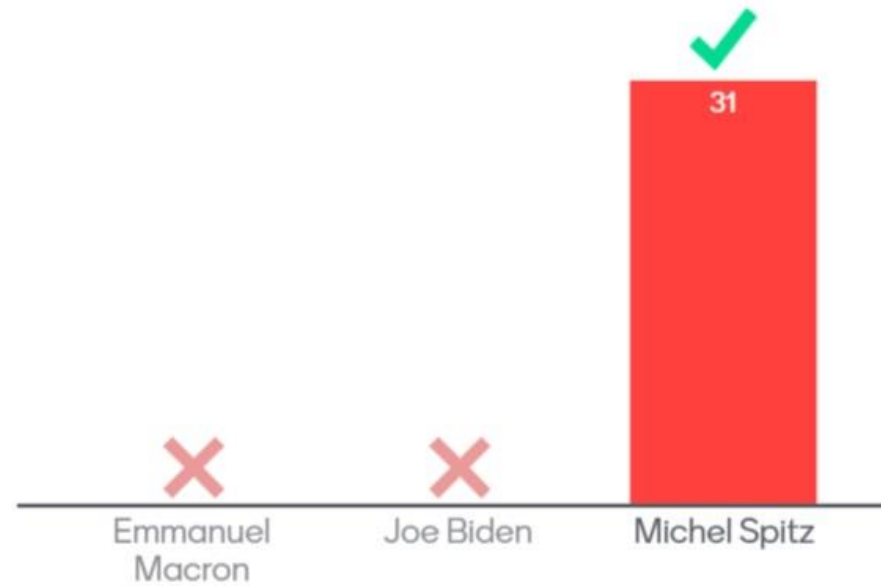


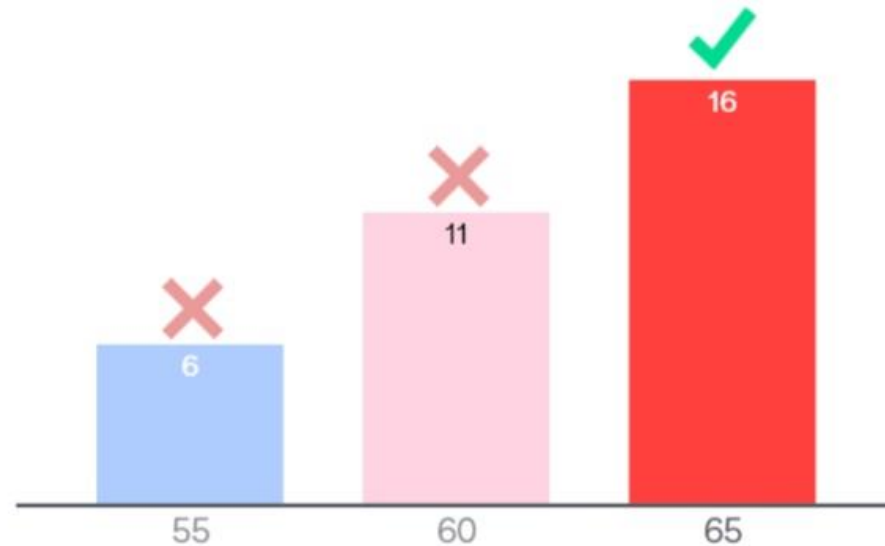


Quizz de connaissance du territoire du SCoT Colmar Rhin Vosges

Comment s'appelle le Président du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges ?



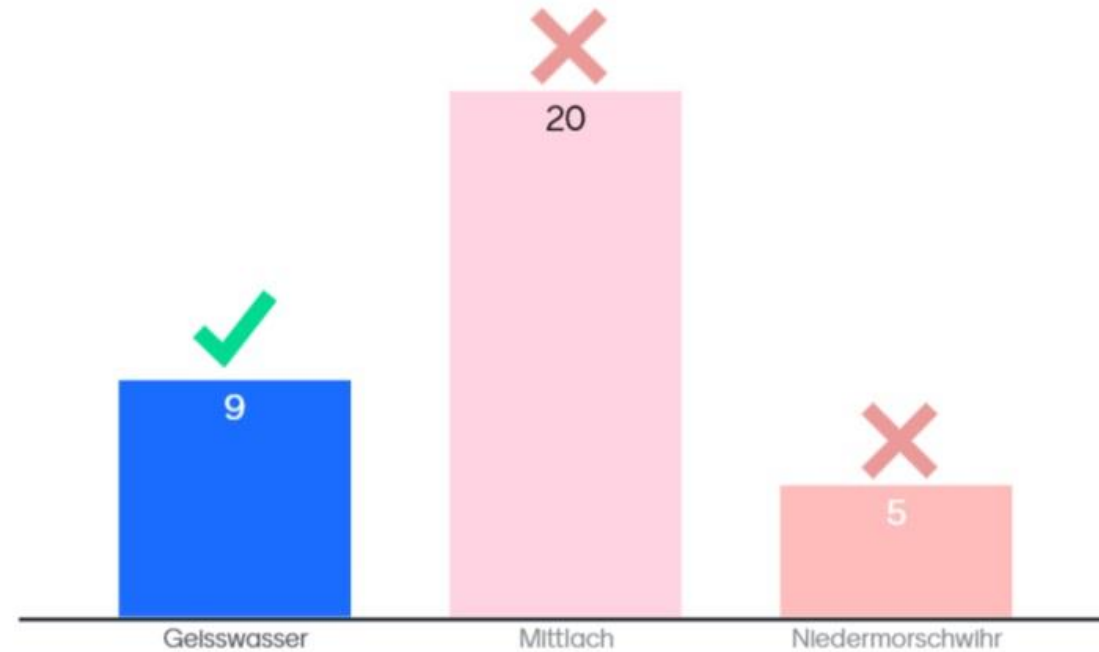
Combien de communes composent le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges ?



Combien de communes composent le Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges ?

- 65 communes, réparties en trois intercommunalités :
 - Communauté de communes de la Vallée de Munster : 16 communes et 16 235 habitants
 - Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : 29 communes et 33 843 habitants
 - Colmar Agglomération : 20 communes et 113 687 habitants

Quelle est la commune la moins peuplée du territoire ?



Quelle est la commune la moins peuplée du territoire ?

- Geisswasser avec 317 habitants

- Hettenschlag : 335 habitants

- Mittlach : 336 habitants

- Niedermorschwihr : 560 habitants

Données INSEE 2021

Quelle intercommunalité est la seule du territoire a avoir gagné des habitants entre 2015 et 2021 ?

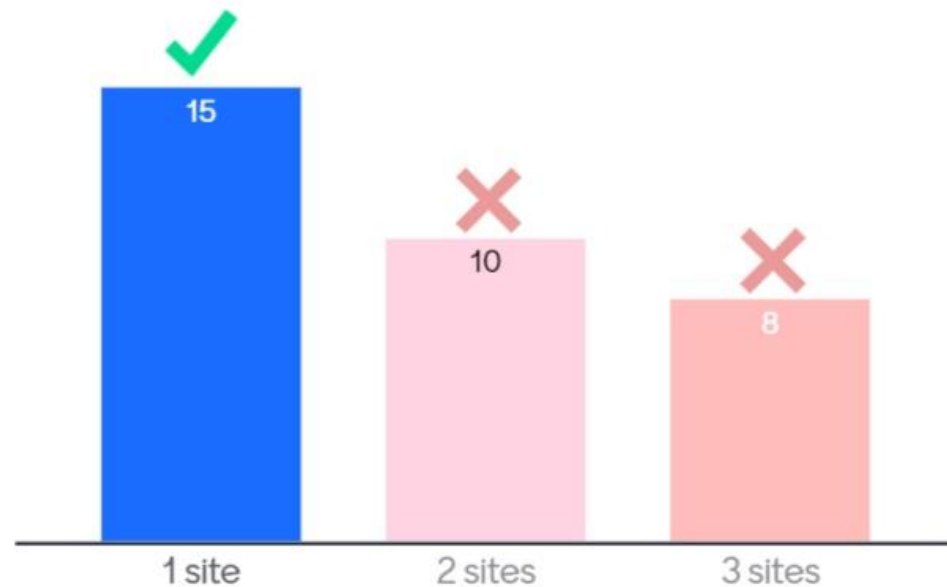


Quelle intercommunalité est la seule du territoire à avoir gagné des habitants entre 2015 et 2021 ?

- La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach avec + 908 habitants sur cette période
- Colmar Agglomération : - 288 habitants
- Communauté de communes de la Vallée de Munster : -75 habitants

Données INSEE 2021

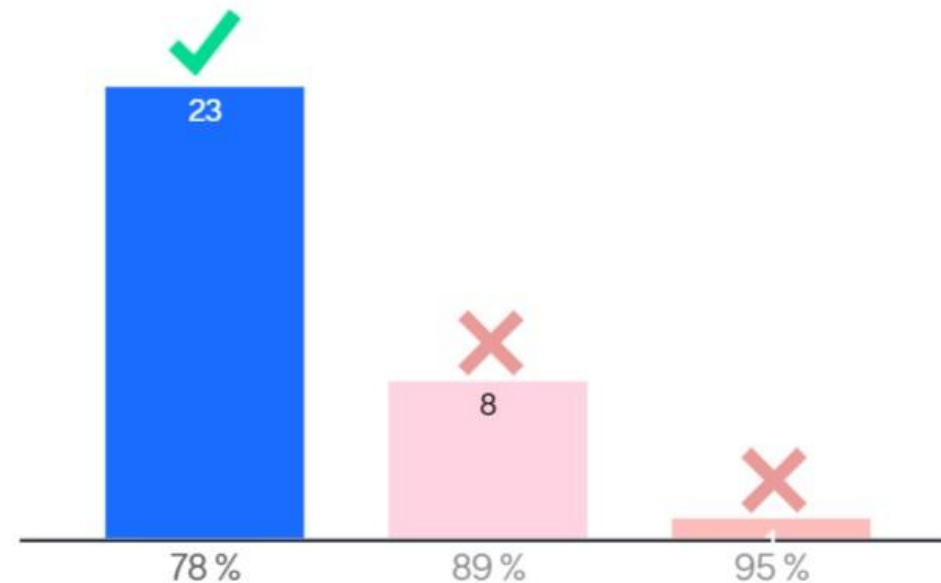
Combien le territoire comporte-t-il de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?



Combien le territoire comporte-t-il de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?

- 1 site la ville fortifiée de Neuf Brisach construite par Vauban entre 1698 et 1715.

Quel est le pourcentage de logements sociaux du territoire localisés au sein de la ville de Colmar ?



Quel est le pourcentage de logements sociaux du territoire localisés au sein de la ville de Colmar ?

- 78 % des logements sociaux du territoire sont localisés au sein de la ville de Colmar
- 89 % au sein de Colmar Agglomération
- D'autres petites poches de logements sociaux existent sur le territoire (Munster, Volgelsheim, Biesheim, Neuf Brisach Fessenheim...)

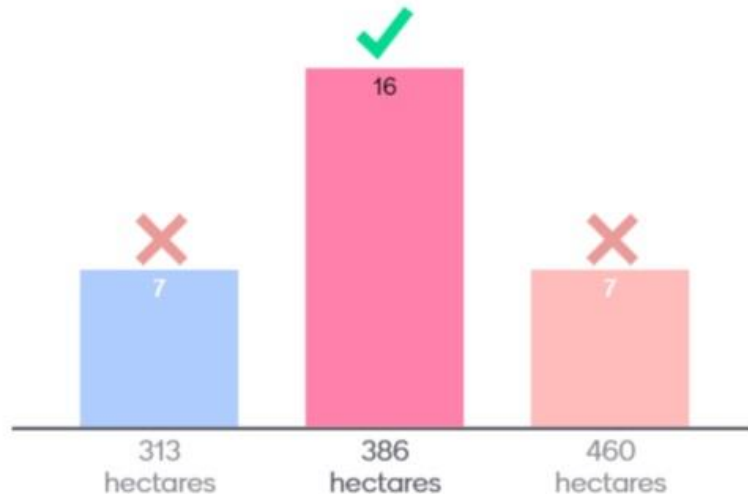
Combien de gares SNCF ouvertes au trafic voyageurs sont présentes sur le territoire ?



Combien de gares SNCF ouvertes au trafic voyageurs sont présentes sur le territoire ?

- 17 gares sont ouvertes au trafic voyageurs sur le territoire
- 16 sur la ligne Colmar/Metzeral et une (Herrlisheim près Colmar) sur la ligne Colmar/Mulhouse.

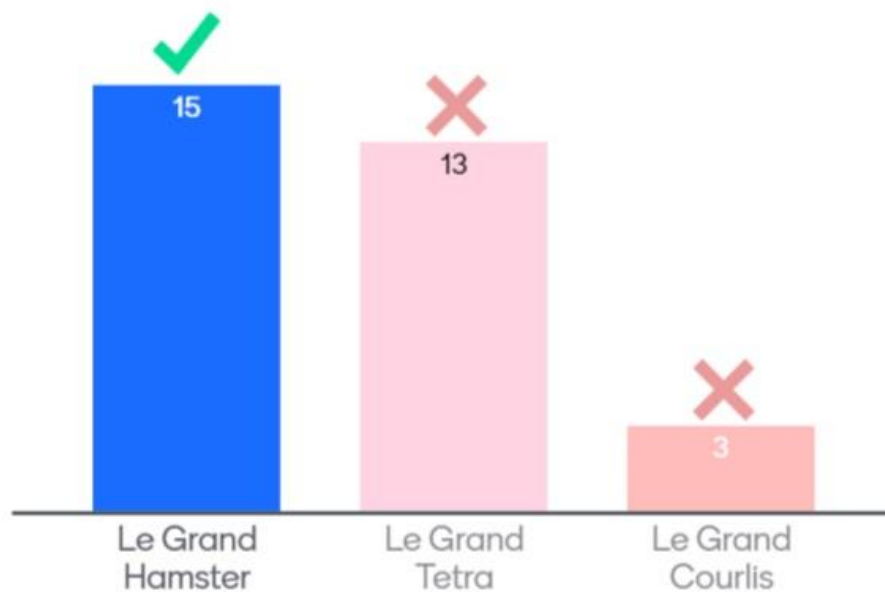
Selon les fichiers fonciers, combien d'hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été consommés au sein du SCoT de 2011 à 2021 ?



Selon les fichiers fonciers, combien d'hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été consommés au sein du SCoT de 2011 à 2021 ?

- Selon les fichiers fonciers, 386 hectares d'espaces naturel agricoles ou forestiers (ENAF) ont été consommés au sein du SCoT entre 2011 et 2021, soit 470 terrains de football.
- Les deux tiers de cette consommation sont liés à l'habitat, un quart au développement économique et le reste (moins de 10 %) aux infrastructures, équipements...

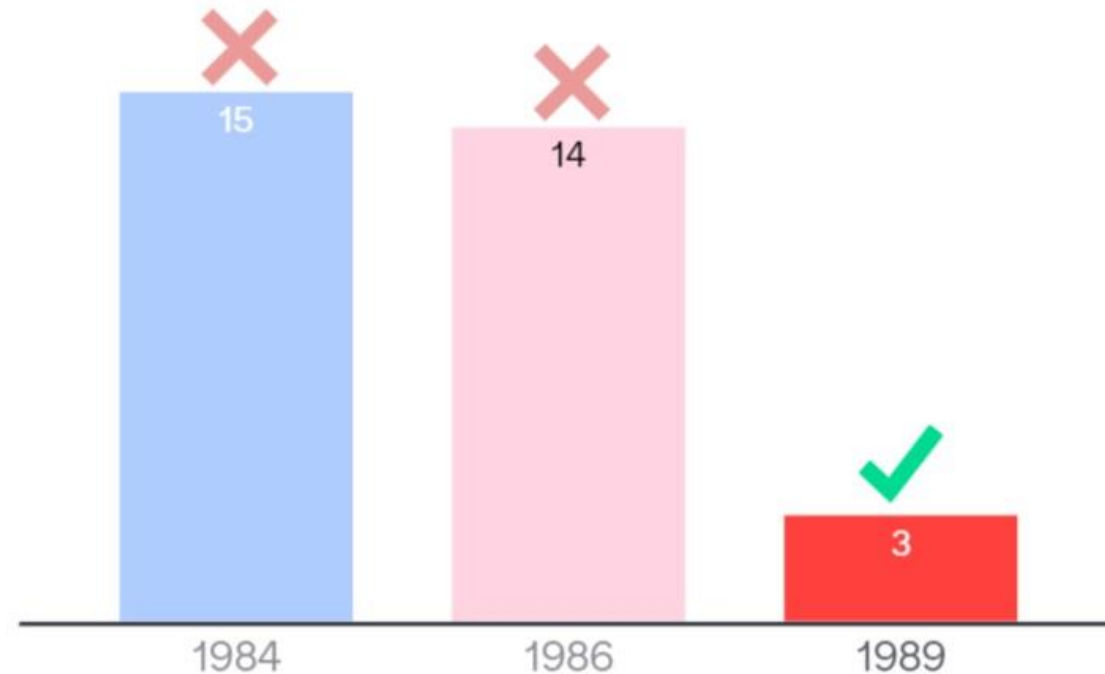
Quelle est la seule espèce menacée du territoire à disposer d'un plan national d'action ?



Quelle est la seule espèce menacée du territoire à disposer d'un plan national d'action ?

- Il s'agit du grand hamster.
- Les communes du territoire concernées par ce plan sont:
Artzenheim, Colmar, Jebnheim et Muntzenheim

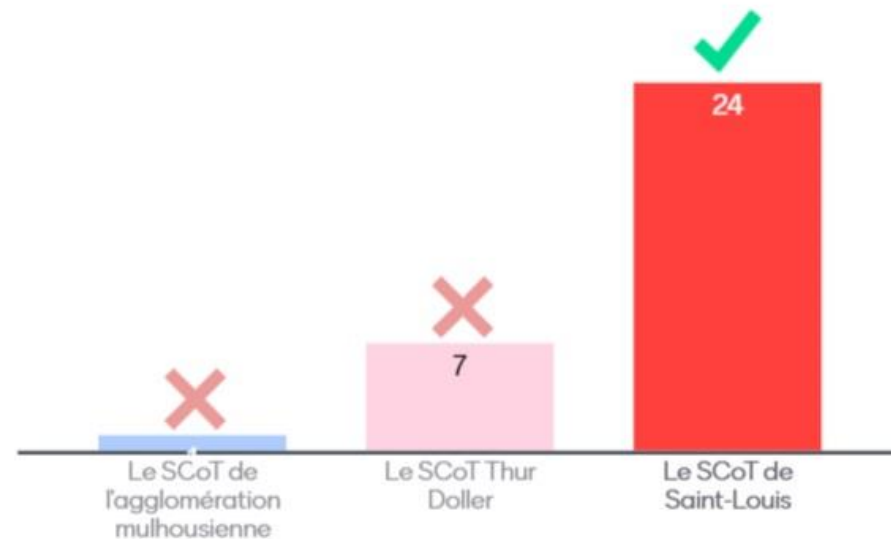
En quelle année a été créé le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges?



En quelle année a été créé le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges?

- Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a été créé en 1989
- 17 communes du SCoT sont adhérentes au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- Les dispositions de la charte du PNRBV doivent être transposées dans le SCoT

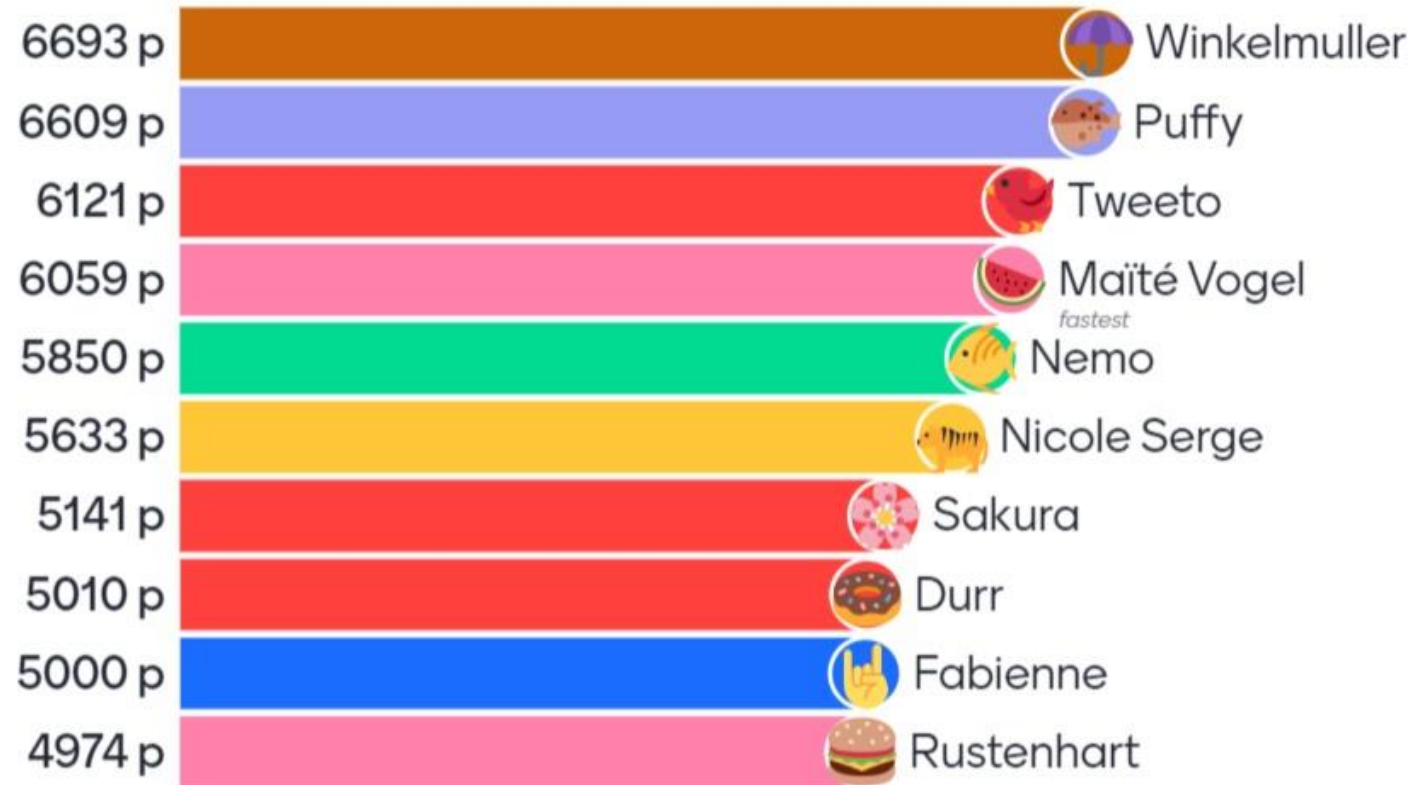
Parmi ces autres SCoT, lequel n'est pas limitrophe avec le SCoT Colmar Rhin Vosges ?



Parmi ces autres SCoT, lequel n'est pas limitrophe avec le SCoT Colmar Rhin Vosges ?

- Il s'agit du SCoT de Saint Louis Agglomération.
- Tous les SCoT limitrophes sont informés de l'avancement de la révision du SCoT en tant que PPA (Personnes Publiques Associées).
- Ils sont amenés à émettre un avis sur le projet.

Classement final





Merci de votre attention !



Lancement de la révision du SCoT Colmar Rhin Vosges

10 février 2024

Horbourg-Wihr



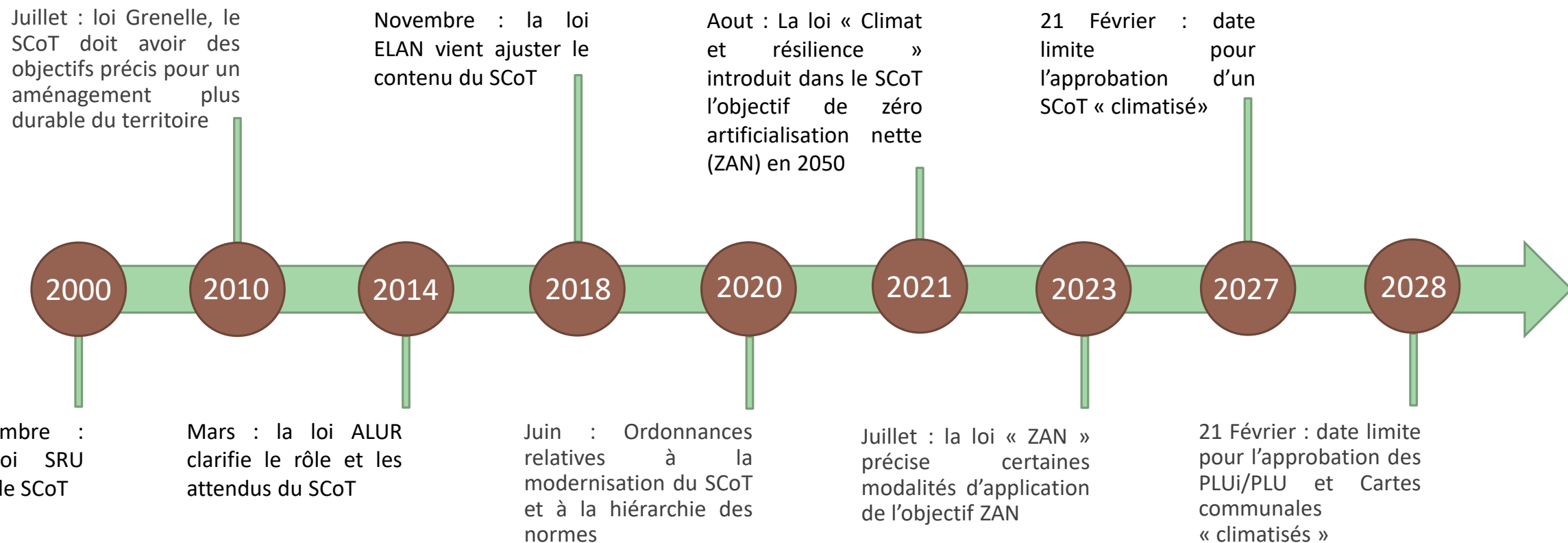
Qu'est ce qu'un SCoT ?

- Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un projet qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement d'un territoire à 20 ans.
- Le SCoT a été créé par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000.
- Il remplace et complète les anciens Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) développés depuis la fin des années 1960.
- Le périmètre du SCoT ainsi que sa structure porteuse sont définis par arrêtés préfectoraux.

Qu'est ce qu'un SCoT ?

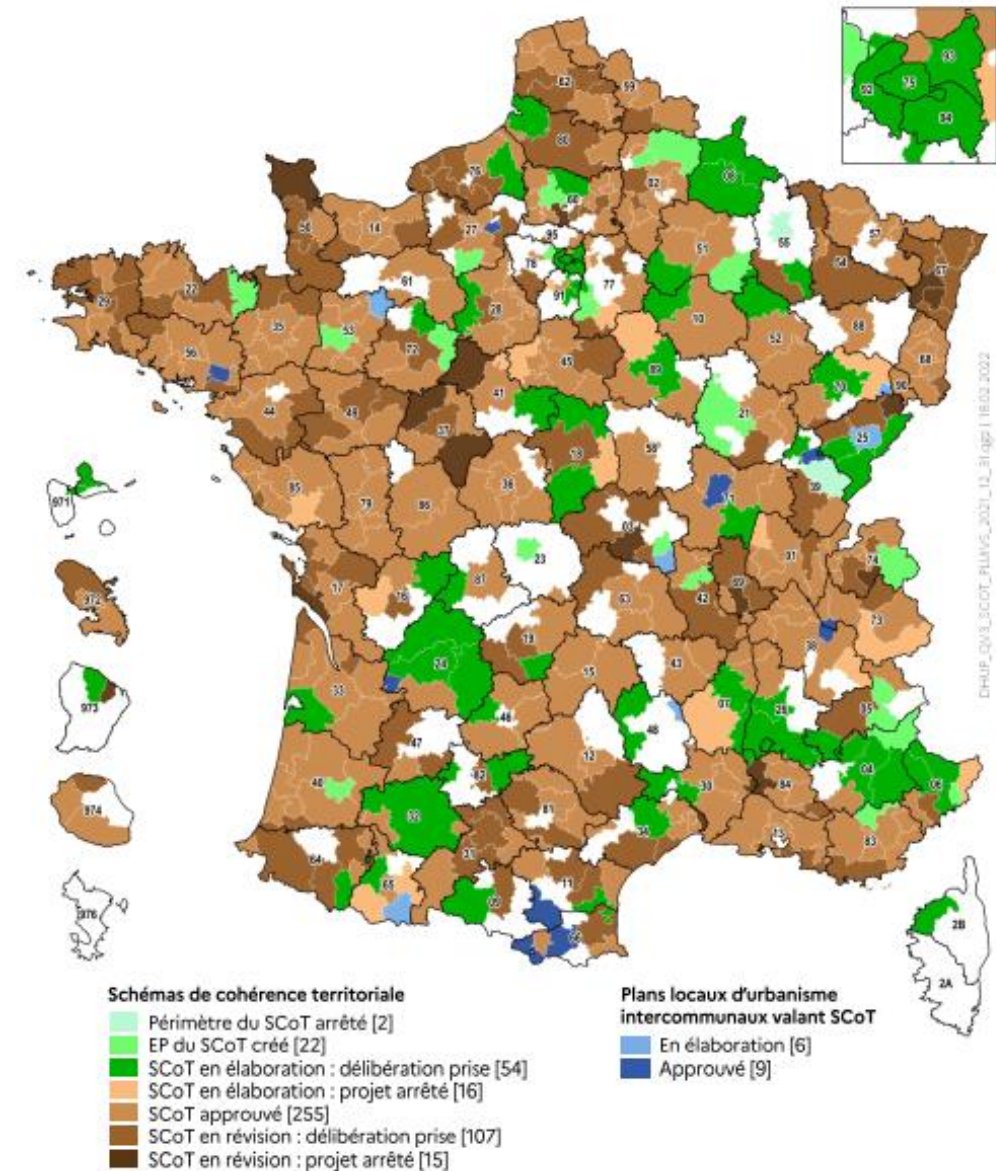
- Le SCoT est un document intégrateur des politiques publiques nationales et régionales.
- Le SCoT a une portée juridique avec laquelle différentes politiques publiques notamment celles en lien avec l'organisation de l'espace, l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'environnement ou l'énergie, doivent être compatibles.
- Le SCoT est un document soumis à la consultation obligatoire des PPA (Personnes Publiques Associées); Etat, Région Grand Est, CeA, Chambres consulaires, Parc naturel régional des ballons des Vosges, SCoT limitrophes...
- Le SCoT est également soumis à une enquête publique sur l'ensemble de son périmètre.

Un document qui a beaucoup évolué depuis sa création



Une grande partie du territoire national couverte par un SCoT

- La réalisation d'un SCoT n'est pas obligatoire, mais le législateur incite fortement les élus à se lancer dans l'exercice.
- En l'absence de SCoT, la règle dite «d'urbanisation limitée» s'applique aux territoires.
- Lancement de l'élaboration du SCoT CRV n°1 en 2007. Mise en œuvre en 2011.
- Lancement de la révision du SCoT CRV n°1 en 2012. SCoT CRV n°2 approuvé en 2016 puis amendé en 2017 avec les compléments demandés par l'Etat.



Pourquoi réviser le SCoT ?

- Le bilan réglementaire de la mise en œuvre du SCoT a été présenté et validé lors de la séance du Comité Syndical du 30 novembre 2022.
- Ce bilan a fait office de passerelle entre l'analyse des effets du SCoT sur le territoire et les nouveaux objectifs législatifs impactant le territoire et notamment le ZAN (Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050).
- Suite à l'adoption de ce bilan, le Comité Syndical a décidé, de prescrire la procédure de révision du SCoT afin notamment de le mettre en compatibilité avec la loi « climat et résilience ».

Pourquoi réviser le SCoT ?

- Au-delà de l'évolution du contexte législatif depuis 2000 et de l'objectif de comptabilité avec la loi « Climat et Résilience » au plus tard en février 2027, d'autres éléments justifient la révision du SCoT :
 - l'extension du périmètre du SCoT en 2017 aux sept communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Essor du Rhin qui ont fusionné avec la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach
 - la nécessité de compatibilité du SCoT avec plusieurs documents de rangs supérieurs:
 - le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires) de la Région Grand Est dont la consultation est prévue ce printemps
 - le nouveau PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondations) Rhin Meuse 2022-2027
 - les évolutions territoriales et sociétales qui impactent le territoire depuis 2017 (poursuite de la périurbanisation, nouveaux modes de vie et de consommation depuis la crise du COVID, accélération du réchauffement climatique, fréquentation touristique importante...).

Vers la révision du SCoT

- Dans sa séance du 29 novembre 2023, le Comité Syndical a adopté la proposition d'accompagnement de l'ADAUHR et de l'ADEUS tout au long de la procédure de révision du SCoT.
- La procédure de révision durera jusqu'à début 2027 et sera marquée par différents temps forts.
- En attendant l'approbation et la mise en œuvre du SCoT révisé, le SCoT actuel et ses orientations restent en vigueur (sauf sur les communes de l'ancienne CC Essor du Rhin qui sont « uniquement » couvertes par le PLUi de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach).
- Les documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, cartes communales) devront être mis en compatibilité avec le nouveau SCoT et ses orientations.



Merci de votre attention !



Révision du SCoT Colmar Rhin Vosges

Quelle organisation ?

Quel planning de révision ?

Séminaire de lancement - 10 février 2024



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Le contenu d'un SCoT



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

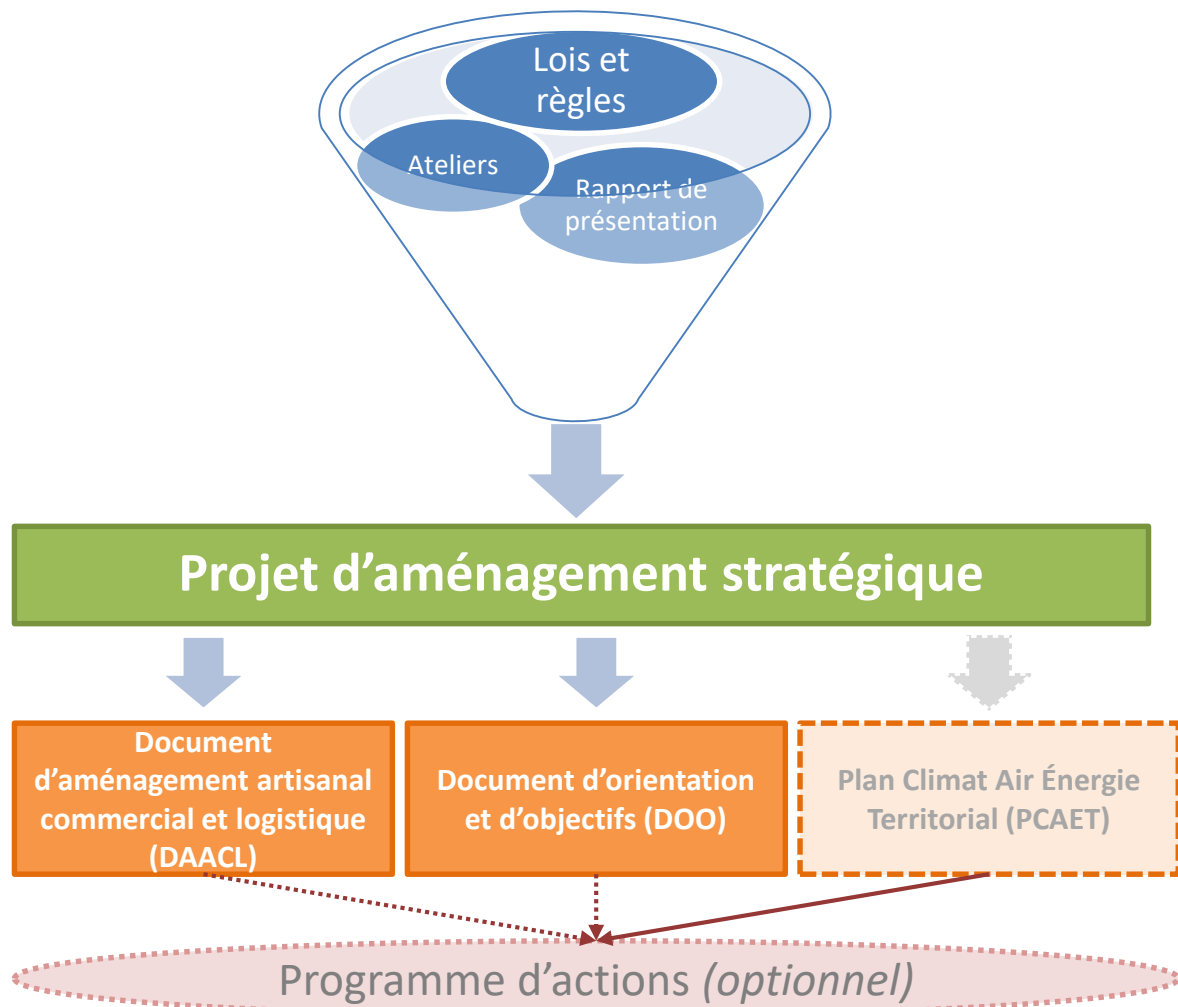


Le contenu d'un SCoT

🕒 Un cadre de référence pour les politiques publiques : « Faire territoire »



Le contenu d'un SCoT



🎯 Projet d'aménagement stratégique : socle du SCoT

- * Traduction de la vision politique et stratégique de l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années

🎯 Document d'orientation et d'objectifs

- * Orientations localisées et parfois chiffrées, resserré autour de 3 grands thèmes (*activités, offre, transitions*)

🎯 Annexes

- * Comportent les chapitres de l'ancien rapport de présentation (*diagnostic, évaluation environnementale, justifications*)



Le contenu d'un SCoT

🕒 PAS : Clé de voûte du SCoT et engagement politique

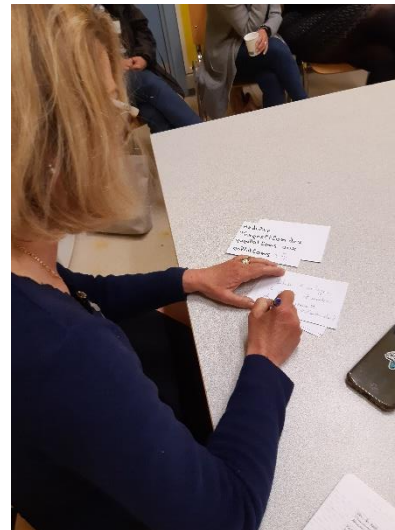
- * Les élu·e·s s'engagent et portent le **projet politique** pour « *faire territoire commun* »
- * Il s'agit de s'engager dans **un destin commun**, tout en respectant les identités des trois intercommunalités
- * Ils et elles fondent **une vision stratégique** (ou de compromis) pour les 20 prochaines années
- * Le contenu du PAS est relativement souple et peut contenir aussi bien du texte que des illustrations



Définition du Projet d'aménagement stratégique

🕒 Objectifs du travail en ateliers avec un portage fort des élu·e·s

- * Présentation d'éléments synthétiques de diagnostic et d'enjeux pour introduire les ateliers
- * Faciliter, dans un temps restreint, l'émergence des objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour construire le PAS et identifier les leviers d'actions envisagées, afin d'alimenter le DOO par la suite
- * Identifier les logiques systémiques de fonctionnement du territoire pour construire l'armature urbaine
- * Définir des objectifs et la répartition de l'enveloppe foncière, dans le respect des obligations légales



Définition du Projet d'aménagement stratégique

🕒 Une démarche d'ateliers pour faire émerger un projet partagé

- * Travail adapté et dimensionné aux besoins pour faire définir les objectifs de développement
- * Organisation de débats entre élu·e·s de toutes les intercommunalités mélangées suivant des axes stratégiques :
 - * **Aménagement et structuration du territoire** (Habitat, Emplois, Mobilité, Équipements et Commerces)
 - * **Adaptation des territoires** (Trames verte et bleue, Agriculture, Énergie, Ressources en eau et Foncier)
 - * **Territoire socle** (Tourisme, Patrimoine Paysages, Qualité de vie)



Le contenu d'un SCoT

🎯 DOO : Équilibre, cohérence, anticipation dans une approche transversale fondée sur trois piliers



Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières



Offre de logements et d'habitat renouvelée, implantation des grands équipements et services, organisation des mobilités



Transition écologique et énergétique, lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques, préservation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles

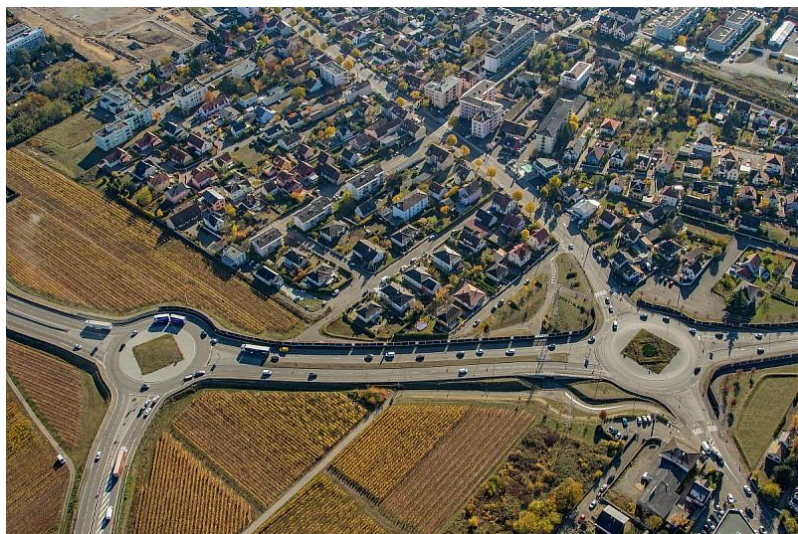
- * La gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation doivent être prises en compte dans chacun des trois piliers
- * Il appartient aux élu·e·s de fixer les orientations, les objectifs, leur phasage et leur degré de précision



Élaboration du Document d'orientation et d'objectifs

🎯 Le DOO s'inscrit dans la prolongation du PAS pour le décliner en orientations et prescriptions

- * Des propositions travaillées dans le cadre de **groupes thématiques et/ou territoriaux**
- * Pour garantir le **portage politique**, chaque groupe sera sous la responsabilité d'un·e élu·e référent·e, accompagné·e pour l'animation et le contenu technique par l'ADEUS et l'ADAUHR
- * Un **groupe spécifique** à l'élaboration des orientations et actions du **DAACL** sera constitué
- * Les propositions et réflexions portées par les groupes thématiques seront **présentées aux élu·e·s du Bureau, puis du Comité syndical** afin d'en débattre et de les valider



Le contenu d'un SCoT

🕒 DAACL : document cadre de la politique commerciale et logistique

- * Document opposable aux autorisations d'exploitation commerciale (AEC)
- * Il détermine les **conditions d'implantation des commerces en centralité et en périphérie**



Les éléments du bilan des effets de la mise en œuvre du SCoT



Principaux éléments du bilan

- * **Habitat** : une production de logements concentrée dans l'agglomération et une forte dynamique en plaine ; des poches ponctuelles de vacance
- * **Mobilité** : hausse des flux pendulaires ; une absence de desserte ferrée vers l'Allemagne et une desserte dégradée vers la vallée
- * **Foncier** : une consommation importante en extension mais qui s'est réduite ; s'inscrire dans une trajectoire de sobriété vers le ZAN (compatibilité avec le SRADDET)
- * **Zones d'activités** : un manque de disponibilité dans l'agglomération colmarienne ; besoin de remise à plat des réserves foncières dans les autres intercommunalités
- * **Structuration du territoire** : intégrer l'ancienne CC Essor du Rhin et questionner la place de Fessenheim dans l'armature urbaine ; réinterroger le rôle des pôles pluri-communaux et des pôles secondaires d'équilibre
- * **Environnement** : trouver un équilibre entre les choix de développement et le fonctionnement écologique du territoire (zones industrielles portuaires) ; concilier le développement et la ressource en eau



Un calendrier exigeant pour la révision du SCoT



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

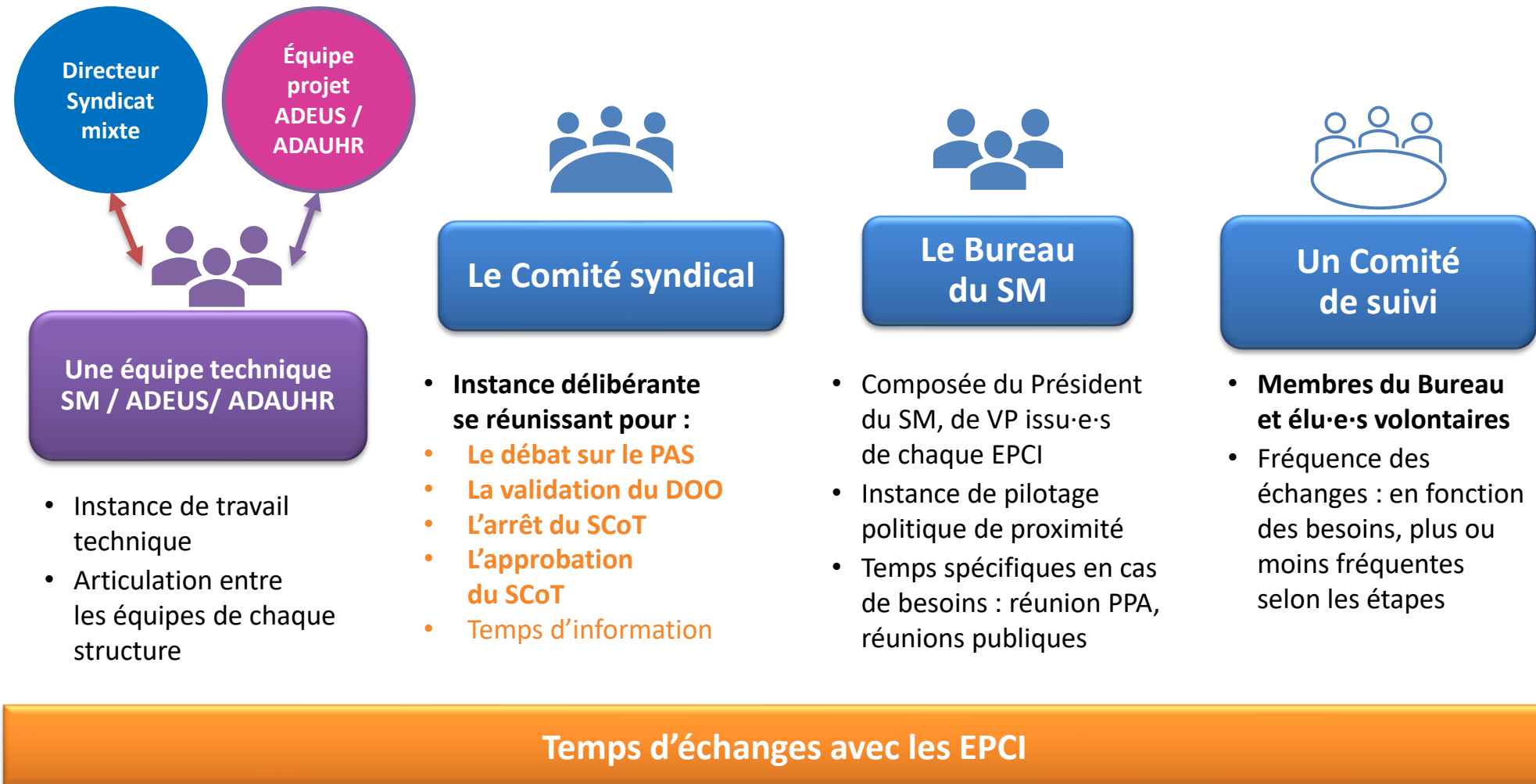
Conditions de réalisation en vue de l'approbation du SCoT

🕒 Des délais cadrés par la loi Climat et résilience pour les SCoT

- * Pour permettre la prise en compte de la loi ZAN, rallongement des délais, pour une **entrée en vigueur des SCoT au plus tard le 22 février 2027**
- * **Instauration d'une gouvernance politique garante des accords**, afin d'assurer les validations nécessaires à l'avancement de chaque étape du dossier
- * **Association en continu des Personnes publiques associées (PPA)** aux grandes étapes de la révision, pour assurer une compréhension partagée du projet de SCoT
 - * Réunions bilatérales pour recueillir les attendus des PPA et partager la vision des élu·e·s de leur territoire et de leur projet
 - * Des réunions qui associent l'ensemble des PPA après validation des différentes pièces du dossier de révision (PAS, DOO, Diagnostic, Dossier de révision pour arrêt, etc.)



Les instances de gouvernance et de suivi du SCoT



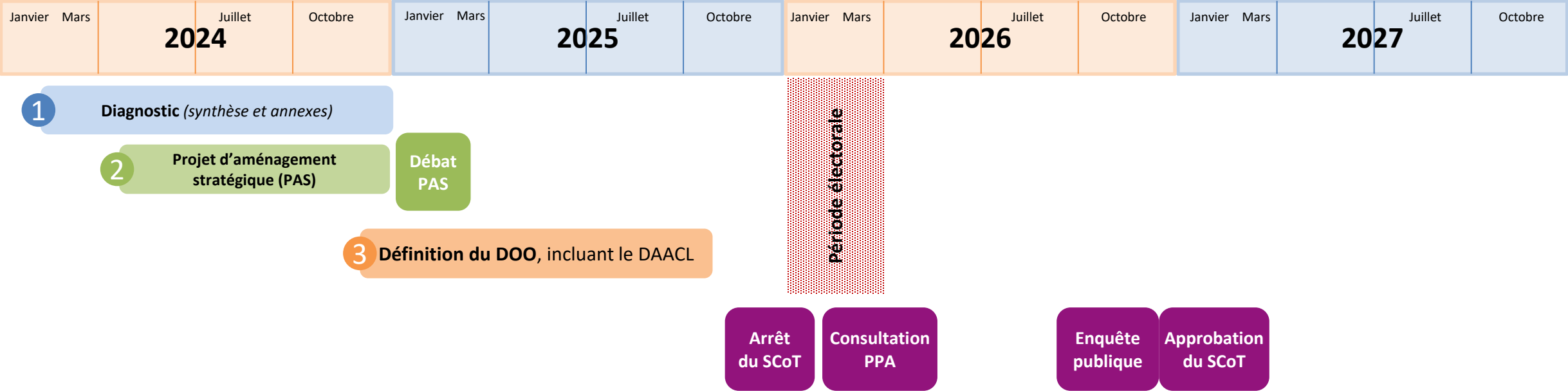
Planning prévisionnel de la révision du SCoT

🕒 Un calendrier resserré avant l'approbation du SCoT

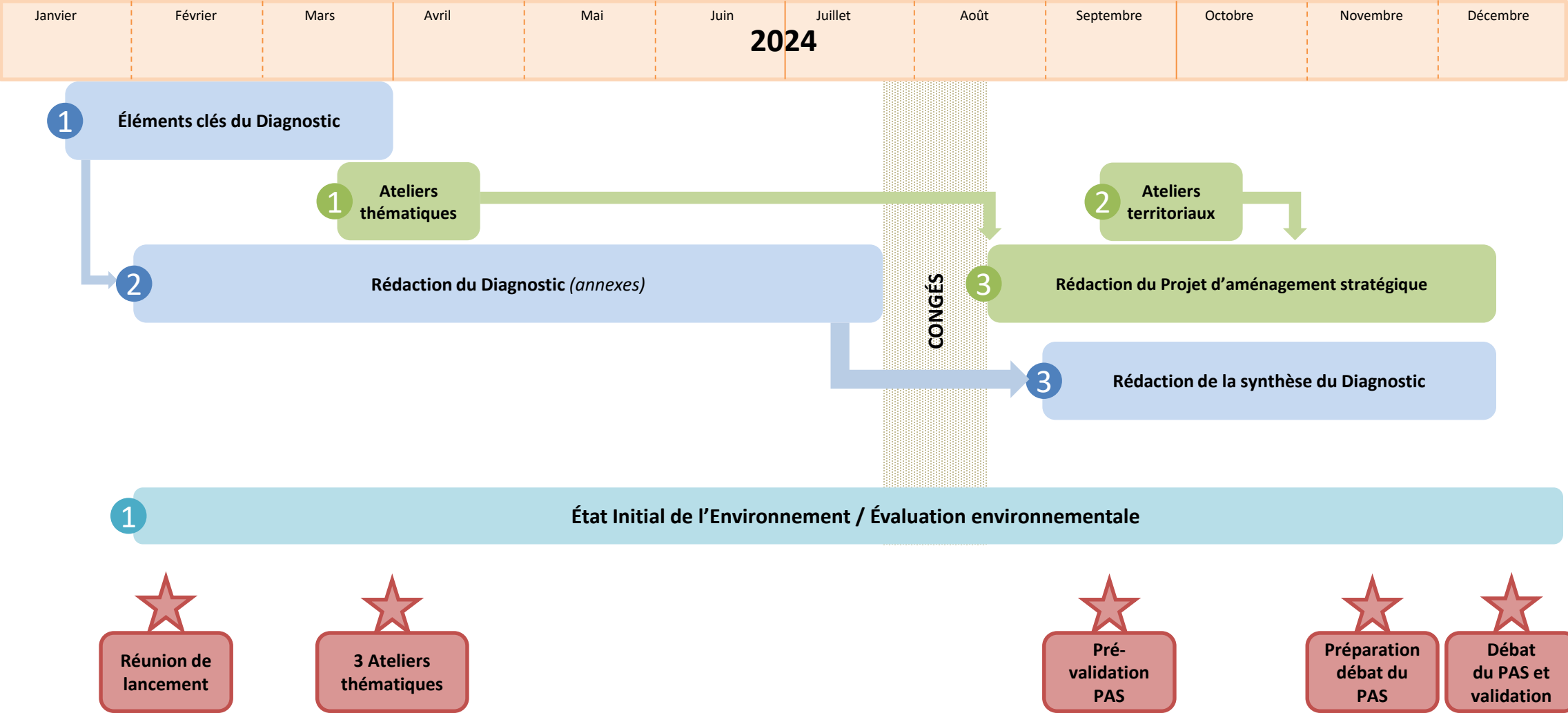
- * Choix de l'ADAUHR et de l'ADEUS pour accompagner le Syndicat mixte : novembre 2023
- * Démarrage des études : janvier 2024
- * Débat du PAS : fin 2024
- * Arrêt du SCoT : fin 2025
- * Consultation des PPA : début 2026
- * Enquête publique : automne 2026
- * Approbation du SCoT : janvier 2027



Planning prévisionnel de la révision du SCoT



Planning prévisionnel de la révision du SCoT en 2024



Une équipe projet dédiée à la révision du SCoT



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Une équipe pluridisciplinaire au service du SCoT

- ⊙ Un groupement ADEUS et ADAUHR-ATD Alsace
- ⊙ Deux agences aux compétences multiples
 - * Développement du territoire
 - * Aménagement et Planification
 - * Environnement
 - * Mobilités
 - * Architecture, Paysage et Patrimoine
 - * Coopération transfrontalière
 - * Data ingénierie et géomatique
 - * Construction et aménagements publics



Merci de votre attention

Équipe projet ADEUS :

Pierre-Olivier PECCOZ et **Vincent FLICKINGER** (*chefs de projet*), Sylvie BLAISON, Fabienne COMMESSIE, Stéphane WOLFF, Mohamed YAGOUB, Mathieu LAVENN, Nathalie GRIEBEL

Équipe projet ADAUHR :

Christelle STABILE (*Cheffe de projet*), Jérôme HOHL, Olivier GENTNER, Julie GIRARDOT, Gilles HEITZ

Avec la participation de :

Grégory DELATTRE (*Directeur du Syndicat mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges*)



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur



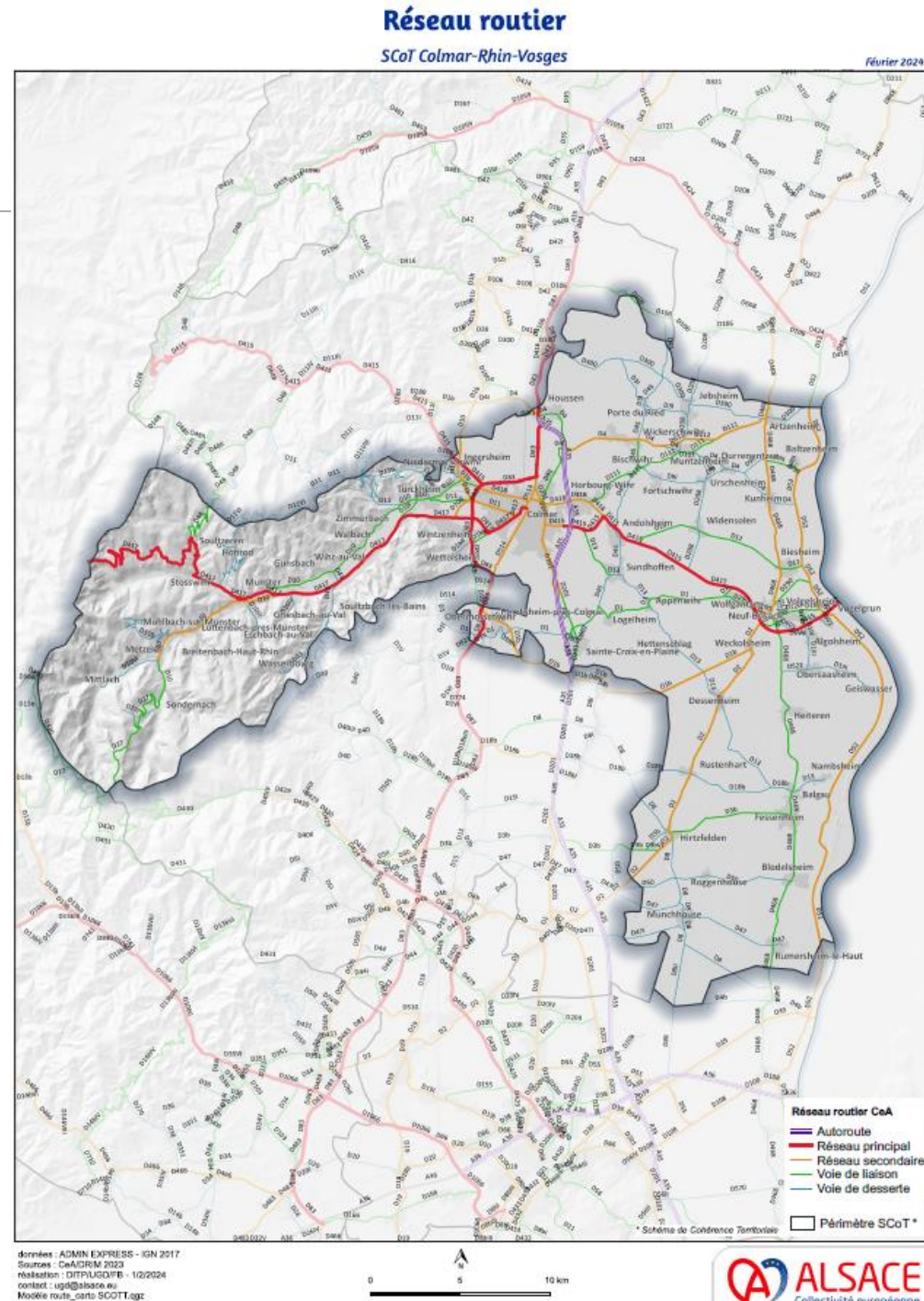
SCOT Colmar-Rhin-Vosges

Présentation pour réunion PPA n°1 du 10 février 2024

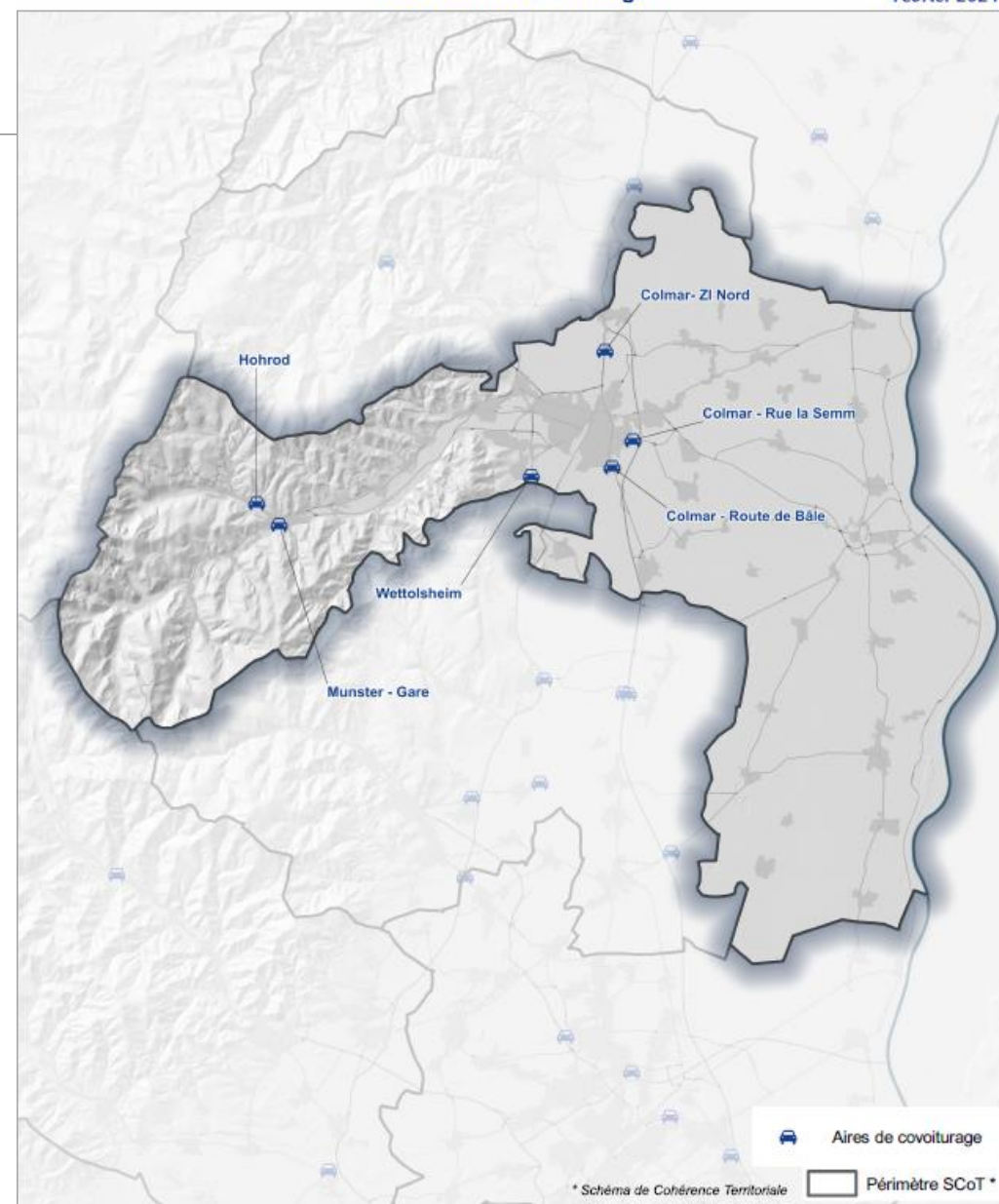
- **Recycler la ville sur elle-même** (friches, dents creuses, réduction de la vacance des logements et commerces...) et **redynamiser les centres-villes** (limiter l'étalement urbain et la périurbanisation),
- **Intégrer projet urbain et environnemental** (gestion des risques climatiques et de l'eau, production d'énergie renouvelable, amélioration de la biodiversité...),
- **Optimiser l'usage des espaces avec plus de mutualisation et de polyvalence** (usage partagé des équipements publics...), **en tenant compte du cycle de vie global des équipements** (réversibilité du bâti),

- **Concilier densification soutenable et espaces de biodiversité et récréatifs** (espaces de respiration contrebalançant verticalité et minéralité),
- **Améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets** (richesse patrimoniale de l'Alsace qui concourt à son attractivité touristique, maison alsacienne du XXIème siècle...) et éviter de standardiser encore plus villes et villages...

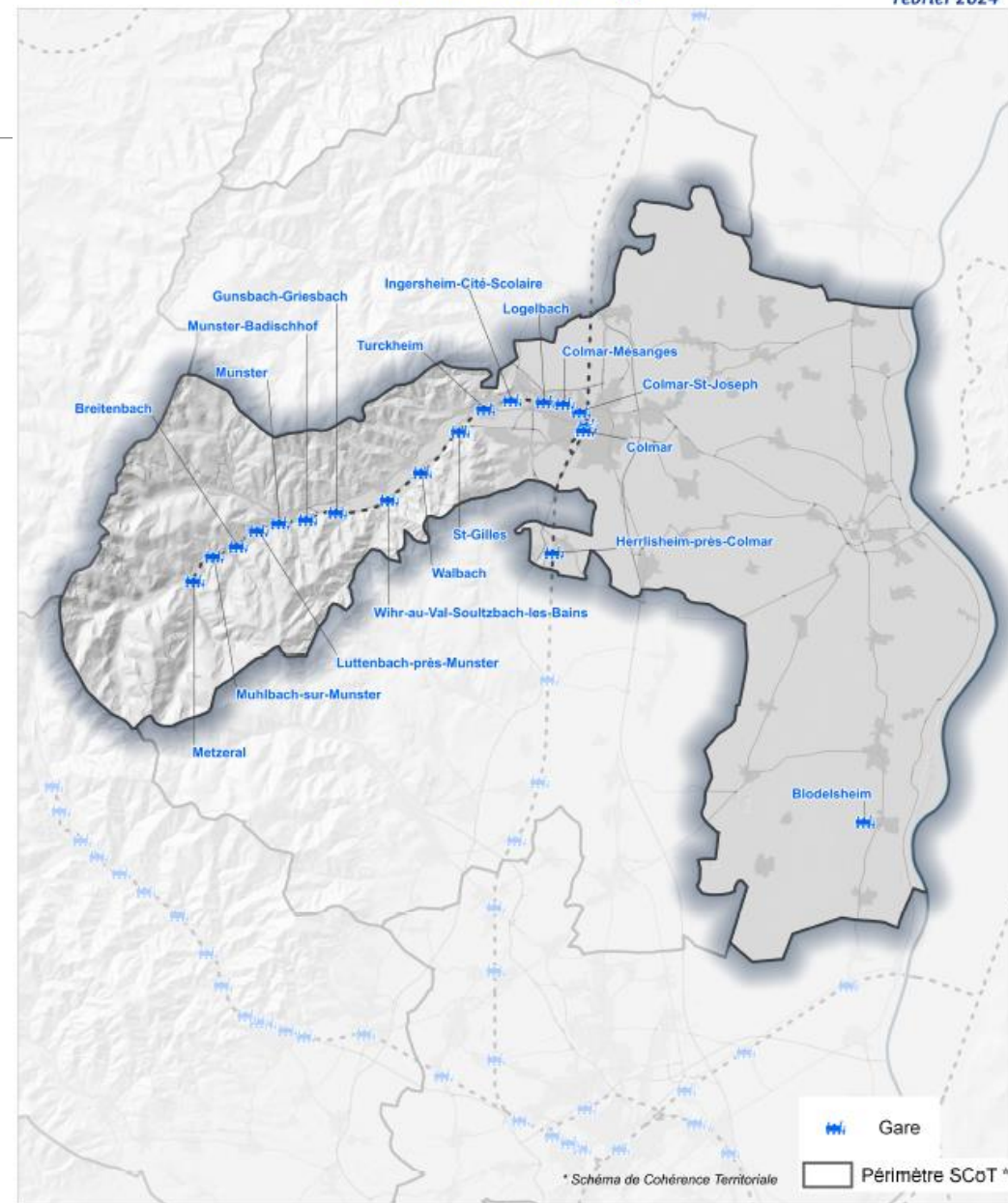
- Carte du réseau routier :
 - Autoroute A35
 - Réseau structurant (2 sous-catégories : principal et secondaire)
 - Réseau d'accompagnement (2 sous-catégories : voies de liaison et voies de desserte)



■ Aires de covoiturage

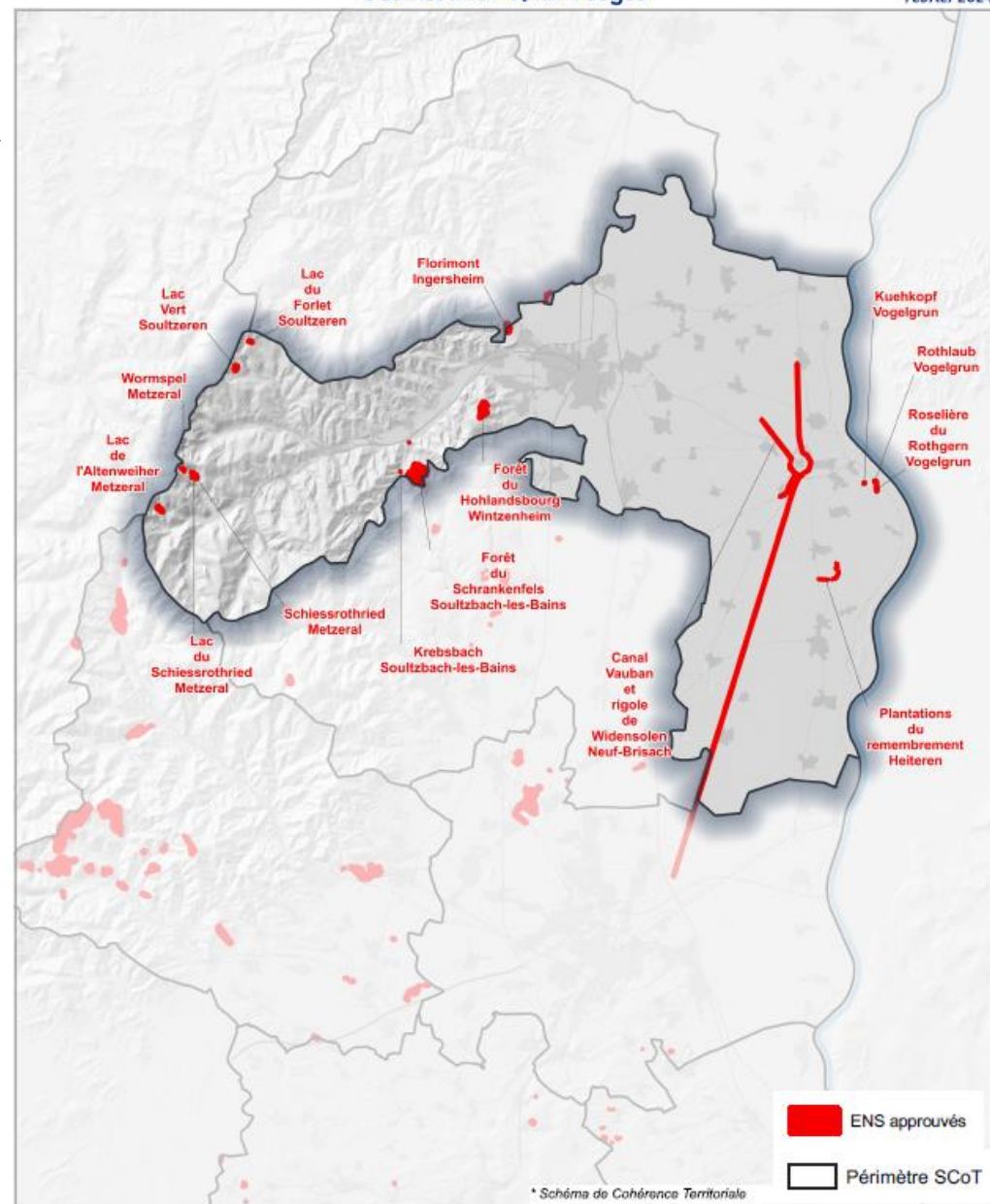


■ Gares voyageurs et frets



- **Site Alsace à vélo de l'ADT**
(<https://www.alsaceavelo.fr/>) :
 - **Eurovéloroutes,**
 - **Boucles d'Alsace,**
 - **Tours d'Alsace,**
 - **Transfrontalier.**

■ Espaces Naturels Sensibles (ENS)

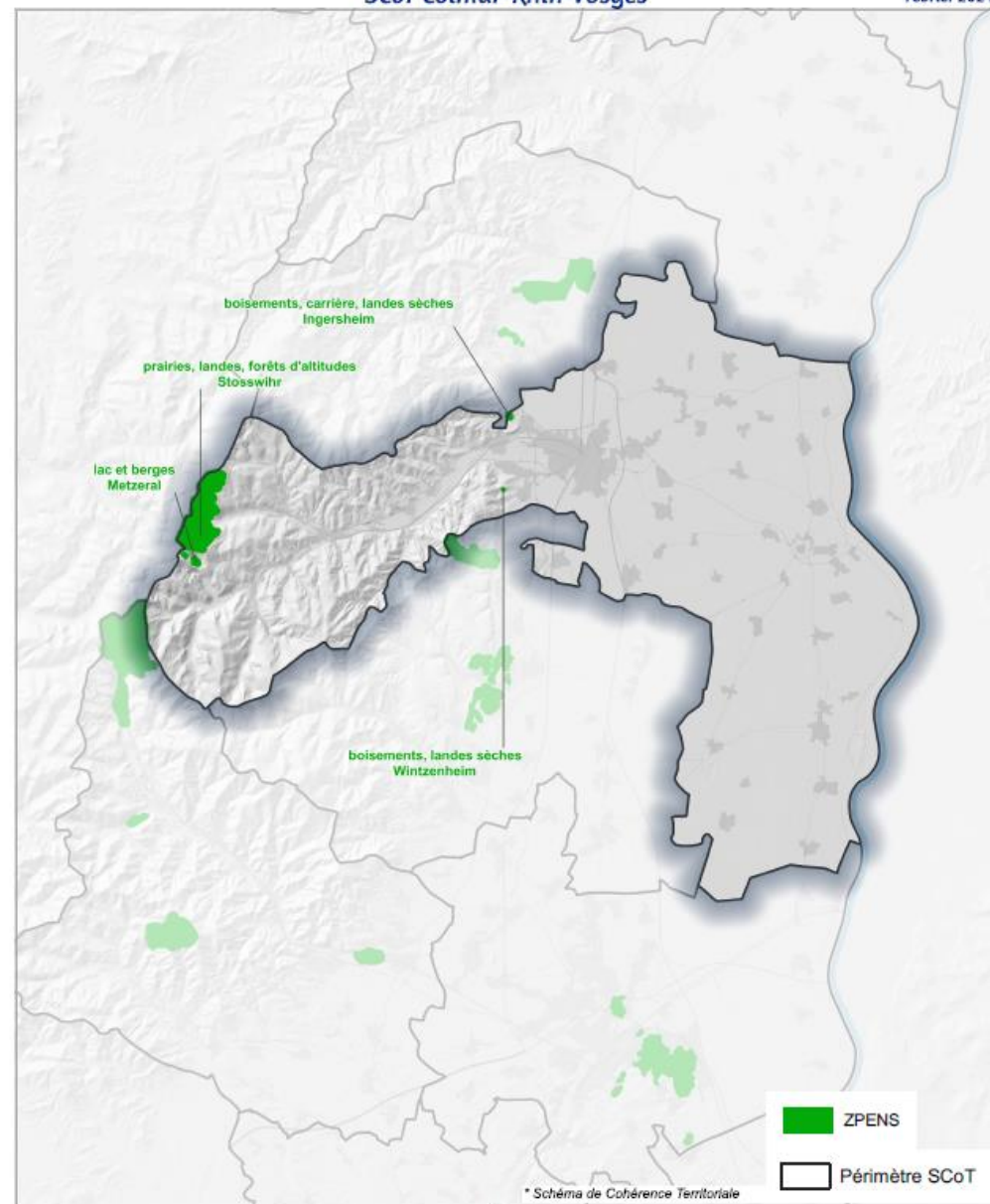


■ Zones de Préhension au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Localisation des Zones de Préhension au titre des Espaces Naturels Sensibles

SCoT Colmar-Rhin-Vosges

Février 2024



Fond de plan : ADMIN EXPRESS - IGN 2017
Sources : CnA/CEA/BET/UNBS-mar2023
DTP/VAG/DFB
contact : ugd@alsace.eu
12/2024
Modèle route_carte SCOTT.qxd

▪ Quelques remarques sur le bilan du SCOT :

- Objectifs de production de logements partiellement atteints,
- Forte représentation des grands logements alors que le desserrement des ménages se poursuit,
- En dehors de Colmar Agglomération, une production majoritairement orientée vers la maison individuelle,
- 88 % des logements sociaux sur Colmar Agglomération et 78 % sur Colmar,
- Des prix d'accession en hausse sur tout le territoire,
- Consommation foncière principalement au bénéfice de l'habitat, mais une baisse constatée (trajectoire ZAN déjà amorcée).

- **Sur les perspectives de la révision :**
 - **Trajectoire ZAN déjà engagée : depuis 2016, $\frac{3}{4}$ des logements neufs sont construits dans les enveloppes urbaines.**
 - **Contribution de la CeA à la politique de l'habitat:**
 - **Délégation des aides à la pierre,**
 - **Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne,**
 - **Soutien de nouveaux modèles d'aménagement qualitatifs,**
 - **Elaboration du futur PDH Alsace.**

Habitat – fonds de sauvegarde de la maison alsacienne

4 axes avec des objectifs affirmés



Habitat – fonds de sauvegarde de la maison alsacienne

Une porte d'entrée unique: La Collectivité européenne d'Alsace

Dépôt de dossier

1

Le porteur de projet prend connaissance des conditions d'éligibilité au dispositif en consultant le site Alsace.eu.

2

Il prend contact avec l'architecte conseil de son secteur via le site de la CeA.

3

Après sa rencontre avec l'architecte conseil, il dépose une demande de subvention en ligne sur le téléservice.

Instruction

1

Le service du Patrimoine réceptionne la demande de subvention et vérifie la conformité des pièces justificatives.

2

La demande est transmise à l'architecte conseil pour qu'il émette un avis.

3

La demande est transmise à la commune / l'EPCI avec le montant de cofinancement requis pour validation.

Pour plus d'information

Documents pour l'adhésion
disponibles en libre téléchargement
sur le site de la CeA

- Alsace.eu > Culture et patrimoine > Patrimoine

<https://www.alsace.eu/aides-et-services/culture-et-patrimoine/patrimoine/>

Pour contacter le service patrimoine

- Boîte au lettre du service patrimoine.culturel@alsace.eu
- Nadège GASC
03 88 76 67 12
- Sophie SCHLICHTER
03 88 76 60 24

Merci pour votre attention



L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT COLMAR RHIN VOSGES

Lancement de la révision du SCOT

10 Février 2024

alsace.chambre-agriculture.fr



Contexte agricole

Agriculture : une composante majeure de l'aménagement du territoire

Une forte occupation agricole certes différentes selon les sous-territoires,
mais marqueur de nos paysages

Une **diversité d'exploitations agricoles** importante, ce qui constitue **une richesse** en terme économique

- A l'Est, une orientation marquée des systèmes de production vers les grandes cultures avec la présence de maraichage, d'élevages (ovins, porcins, avicoles, ...) et de centres équestres qui concourent à la diversité des terres façonnées par l'agriculture
- Sur les collines, le vignoble, support d'oenotourisme
- En Montagne, prédominance de l'élevage avec transformation laitière majoritaire, et les fermes auberges

Une dynamique d'entreprise qui s'appuie sur de nombreux projets de développement = installation, nouveaux ateliers, nouveaux besoins en bâtiments

La mise en œuvre de ces projets passe par la construction ou l'extension de bâtiments d'exploitation qui doivent être traduits dans le document d'urbanisme.

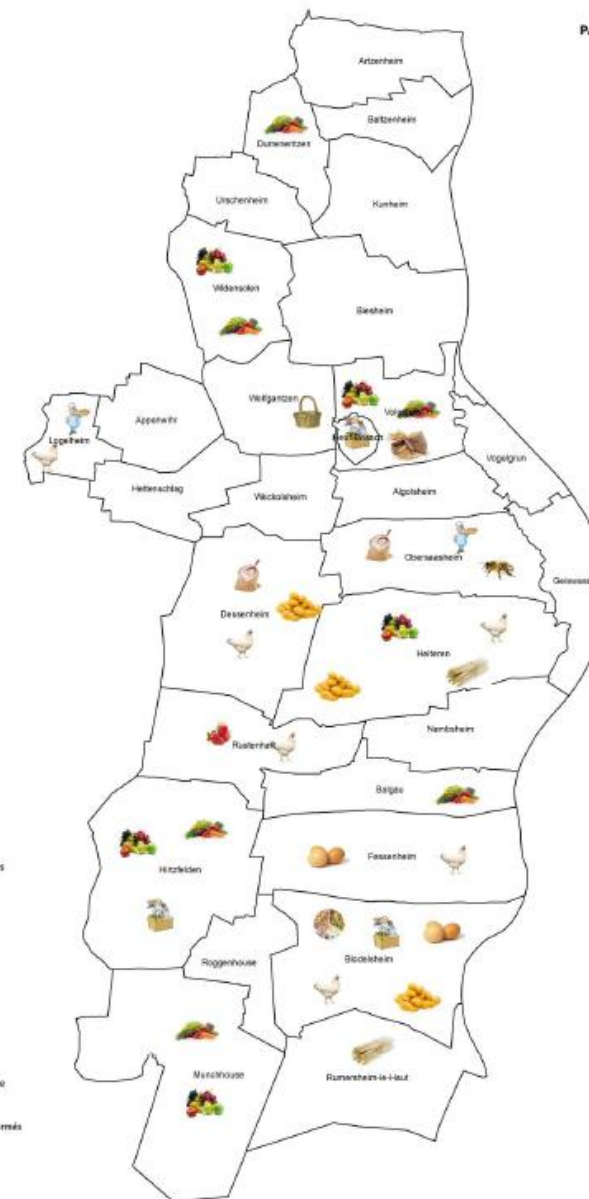
L'agriculture du territoire



Une
agriculture
diversifiée...



Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach : Vente directe

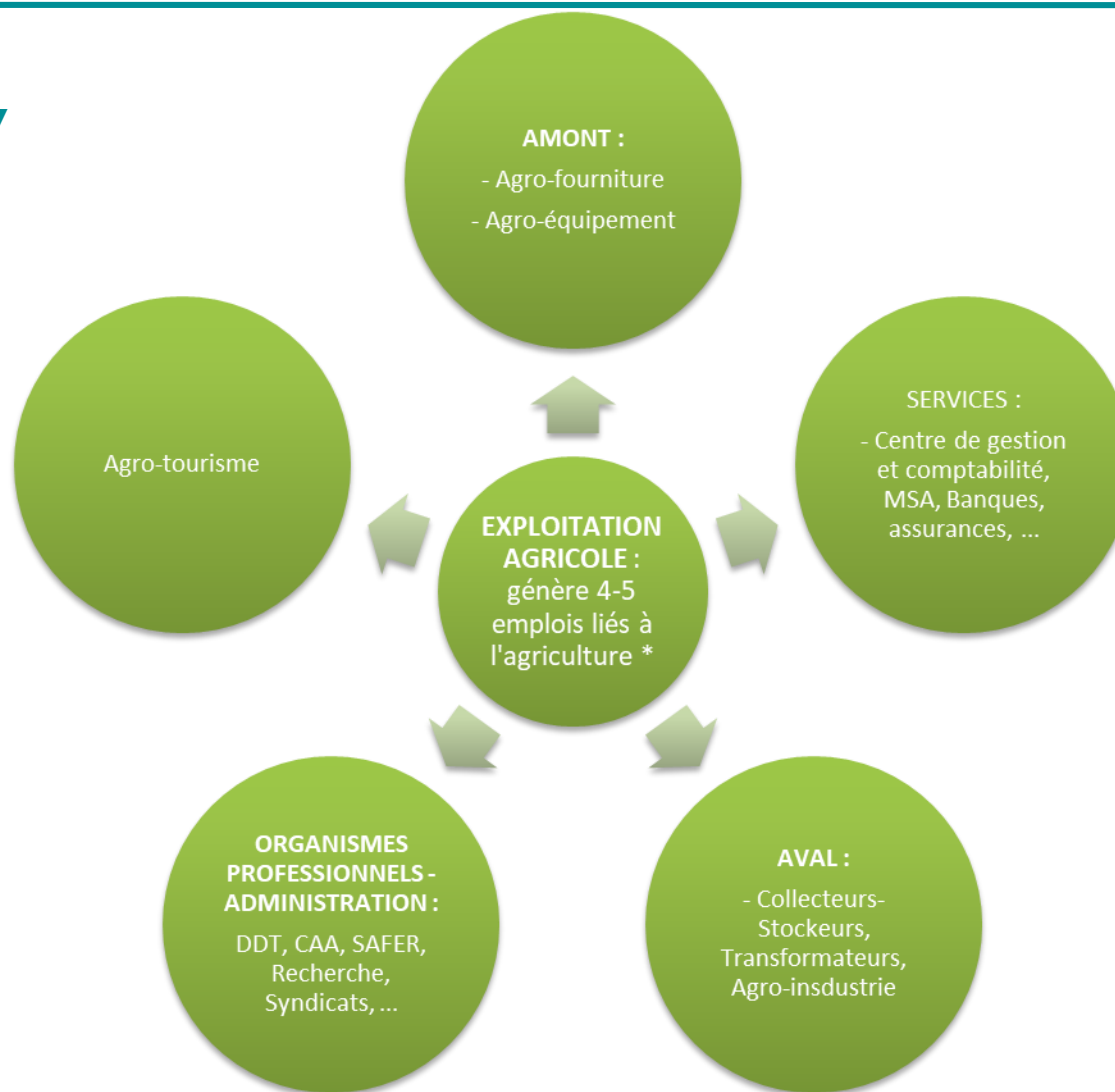


- Appenzel
- Céréales
- Farines
- Fraises
- Fruits
- Légumes
- Livres et guides
- Marché
- Miel
- Multiproduits
- Oeufs
- Pommes de terre
- Produits transformés
- Volailles

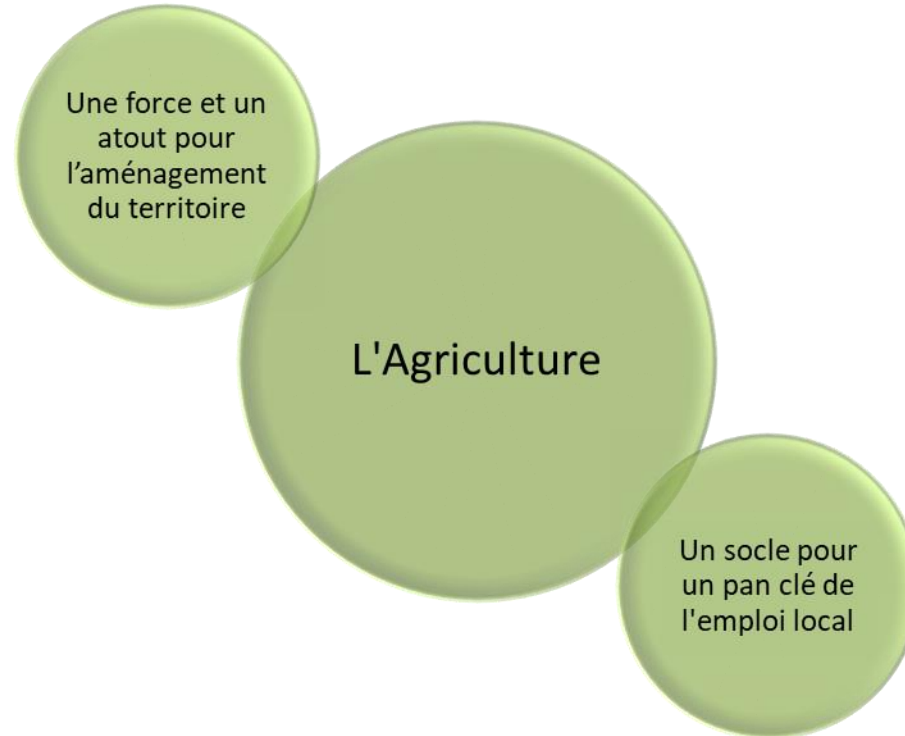
➤ L'agriculture du territoire

...Et intégrée à l'économie locale,

à l'origine d'emplois indirects



L'agriculture du territoire





Enjeux agricoles

Préservation du foncier agricole

- Donner la priorité au renouvellement urbain - réhabilitation des friches
- Recentrer les extensions de chaque commune
- Rechercher l'optimisation de l'occupation foncière (densification, mutualisation des espaces de stationnement)
- Privilégier la localisation des extensions urbaines en continuité des zones urbaines existantes
- Interdire des extensions linéaires le long des axes routiers/chemins ruraux
- Penser aux espaces de circulations agricoles dans les choix d'urbanisation
- Etudier et respecter les périmètres autour des installations d'élevage
- Séquence « Eviter Réduire Compenser » :
 - Travailler sur les séquences Eviter Réduire le plus en amont possible
 - les compensations environnementales créées au détriment des espaces agricoles de production
 - ➡ Rechercher des atouts environnementaux et agricoles, en concertation



Enjeux agricoles

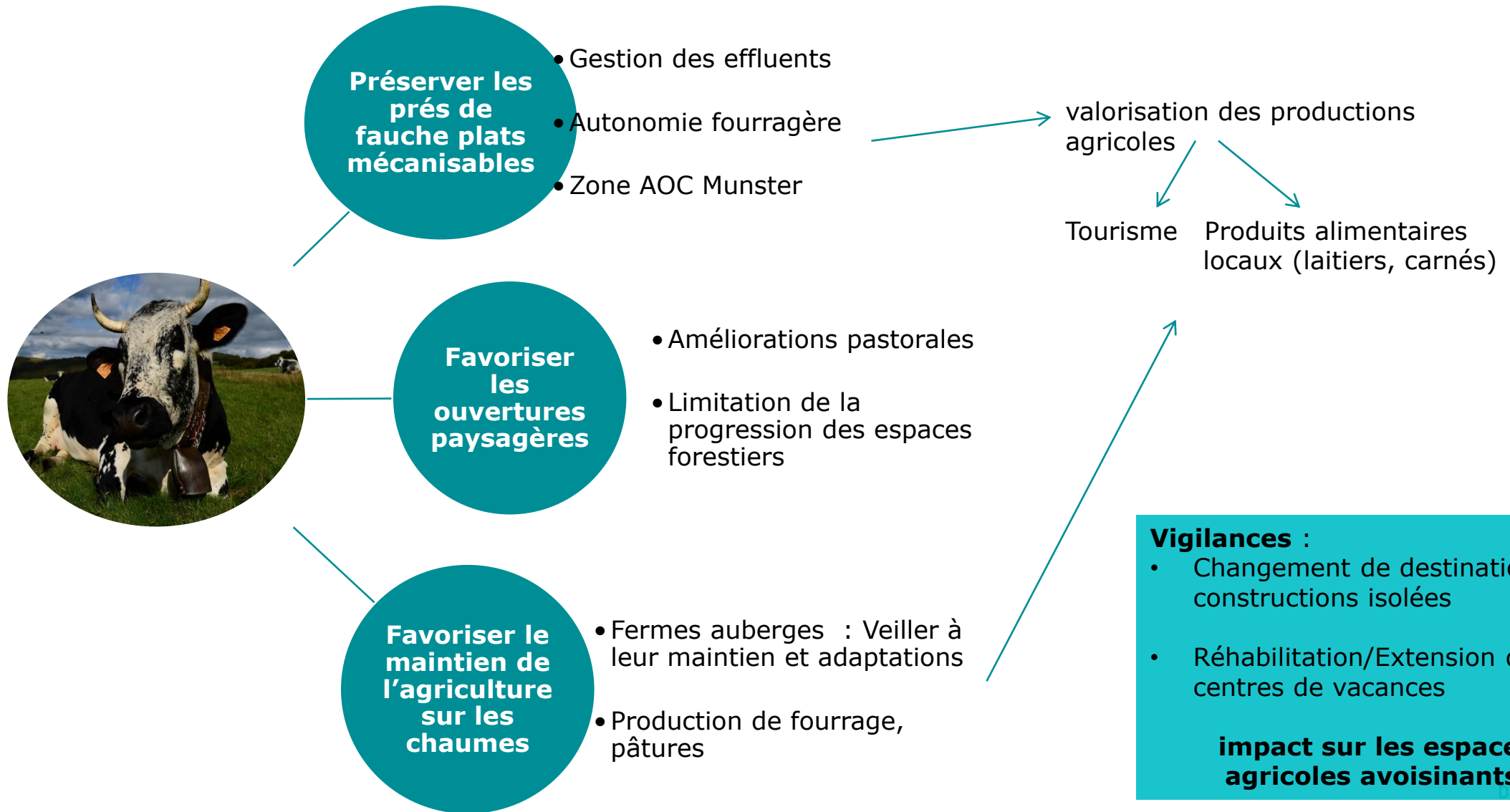
Donner aux exploitations agricoles des capacités de développement

- Autoriser les extensions de bâtiments agricoles, et la création de nouveaux sièges d'exploitation (fermes auberges, exploitations viticoles, exploitations céréalières, élevage, maraichage...) : outils nécessaires à la poursuite du développement agricole et viticole local.
- Eviter l'enclavement d'une exploitation agricole en limite entre zone urbaine et espace agricole
- Prévoir des espaces pour des activités para-agricoles ou dans le prolongement de l'activité agricole : méthaniseur, compostage, coopérative agricole (sites de collectes)...
- Donner à l'agriculture la faculté de produire de l'énergie



Enjeux agricoles

Focus sur la montagne





Préserver le potentiel de production viticole

- Prise en compte de l'aire AOC viticole
- Capacité de plantations sur les fiches boisées (respect du zonage d'appellation)

Etre attentif aux outils de vinification et vente

- Besoin de modernisation et rationalisation de locaux de production : *cuveries, stockage de bouteilles, caveaux de vente, ...*

sur place (si c'est possible)

sur un nouveau site (délocalisation)

Merci pour votre attention

CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

SITE HAUT-RHIN :
11 rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
Tél : 03 89 20 97 00

direction@alsace.chambagri.fr



Demain le Parc : Objectifs 2042

Séminaire SCOT CRV

Le périmètre d'étude

Périmètre d'étude charte 2027-2042 :

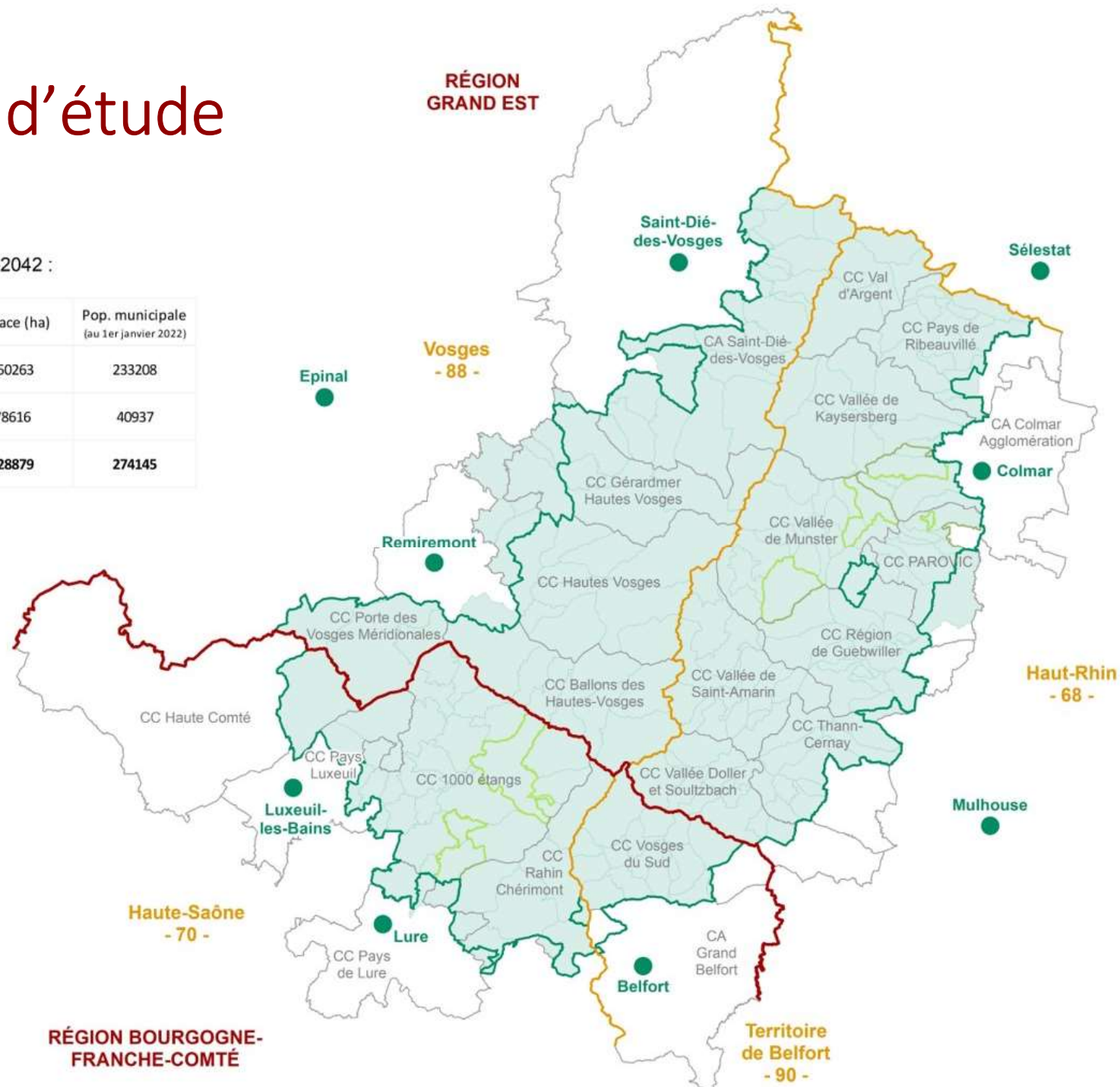
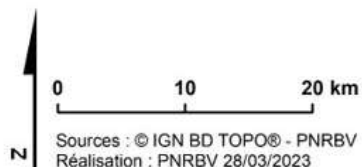
	Nombre de communes	Surface (ha)	Pop. municipale (au 1er janvier 2022)
RÉGION GRAND EST	167	250263	233208
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	58	78616	40937
TOTAL	225	328879	274145

Charte 2012-2027 :

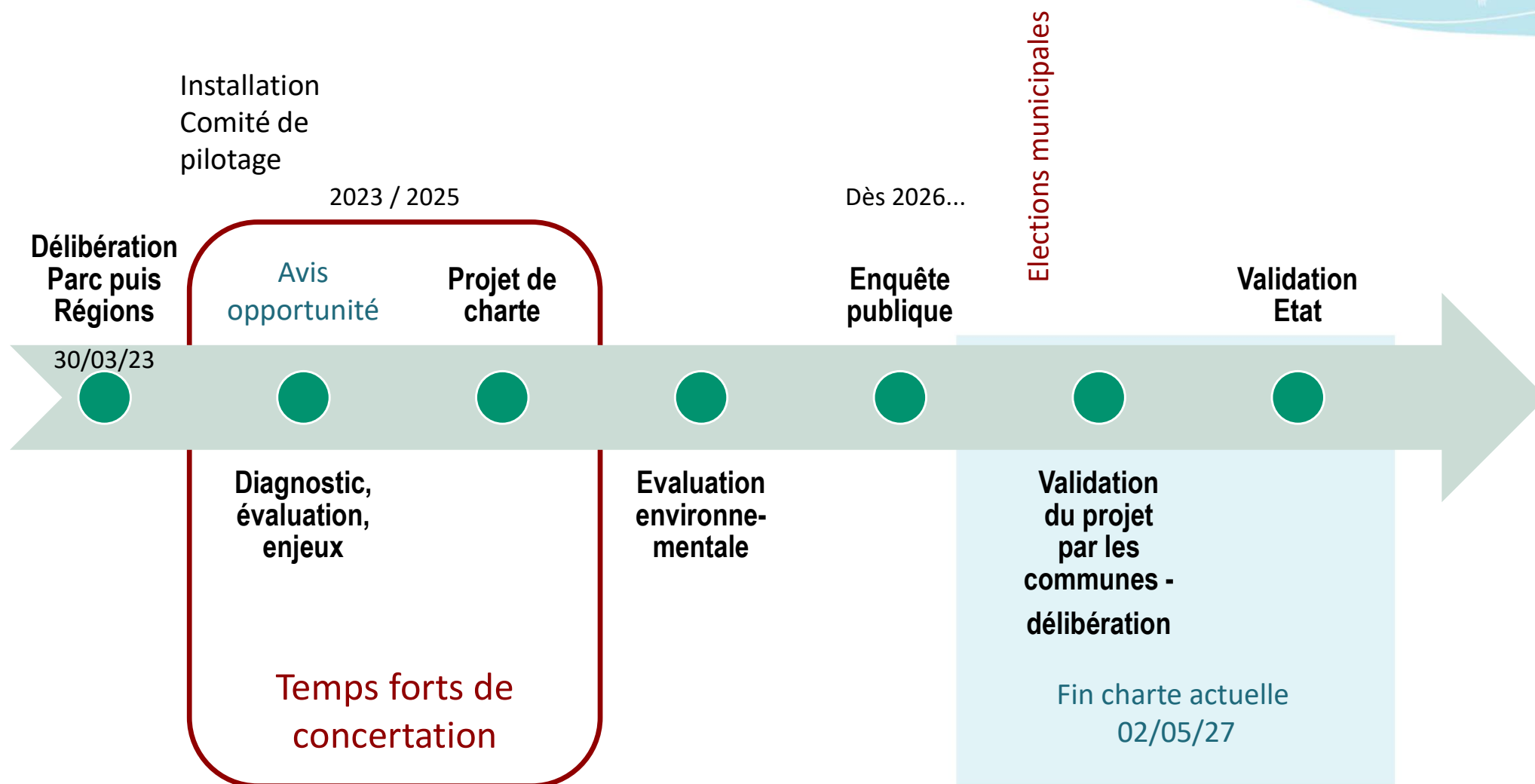
-  Périmètre d'étude
-  Périmètre de classement

Repères administratifs :

-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Limites intercommunales
-  Limites communales
-  Villes périphériques



Calendrier de la nouvelle Charte



Colmar Rhin Vosges. Urbanisme : un nouveau SCoT pour se projeter en 2045

Le prochain schéma de cohérence territoriale, dont la révision vient de démarrer, permettra aux communes de se projeter en 2040/45. Il devra répondre aux défis des transitions écologique, économique, numérique qui bouleversent l'organisation et le fonctionnement des territoires.



La lutte contre l'artificialisation des terres sera une des évolutions majeures du futur SCoT. Photo Nicolas Pinot - La lutte contre l'artificialisation des terres sera une des évolutions majeures du futur SCoT. Photo Nicolas Pinot

L'enjeu est de taille, Michel Spitz l'a bien rappelé en préambule du séminaire qui s'est tenu samedi matin à Horbourg-Wihr, réunion lançant officiellement la révision du SCoT (le schéma de cohérence territoriale) adopté fin 2016.

L'enjeu est de taille car les élus qui vont plancher sur ce document d'urbanisme pendant plus de deux ans devront prendre en compte les grands bouleversements de nos sociétés. Le président du SCoT, par ailleurs adjoint à la culture à Colmar, les a énumérés : « Repenser le développement et l'usage du bâti, décarboner nos mobilités, préserver notre agriculture, nos paysages, nos ressources et tout cela en continuant à créer des emplois et à accélérer le recours aux énergies renouvelables ».

Cette révision était obligatoire car le SCoT doit désormais prendre en compte les directives de la loi Climat et résilience promulguée en août 2021 et de sa petite sœur, la loi ZAN, qui vise à lutter contre l'artificialisation des sols.

Pour mener à bien ce travail fastidieux et technique, les élus auront à leurs côtés les techniciens de l'Adaurh (Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin) et de l'Adeus (Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur). Leurs représentants ont d'ailleurs détaillé devant une grosse soixantaine de délégués présents (Le SCoT regroupe trois intercommunalités (*) et comporte 65 communes, soit quelque 115 000 habitants), le cadre réglementaire du SCoT, son contenu, le calendrier de révision.

Le bilan

Avant de s'engager dans la révision d'un tel document d'urbanisme, un bilan est nécessaire. Il a été effectué en 2022 par l'Adauhr et l'Adeus. Parmi les conclusions, on relève, pour l'habitat, une poussée de l'urbanisation en plaine et dans l'agglomération colmarienne. Dans le futur, il faudra grandement modérer l'artificialisation des terres. Mais, comme le relève un chef de projet de l'Adeus, « l'application des lois ne signifiera pas l'arrêt des constructions de logements. On fera différemment ».

En termes de mobilité, les flux en forte progression entre l'est et l'ouest sont pointés du doigt. Le maire de Porte du Ried, Christian Durr, parle même de « situation dramatique ». Il est, une nouvelle fois, noté l'absence de desserte ferrée vers l'Allemagne.

La prise en compte de l'environnement est une donnée désormais centrale. Il faudra donc trouver un équilibre entre les développements touristique, économique, résidentiel et la nécessaire préservation écologique du territoire.

Calendrier

Le calendrier sera exigeant. En effet, les délégués n'auront que deux ans à peine (au lieu de trois/quatre ans) pour livrer leur copie, l'approbation du SCoT étant prévu pour début 2027. Une enquête publique est planifiée pour l'automne 2026. Puis, une fois validé, les communes enchaîneront avec les révisions des plans locaux d'urbanisme. Cette année, les délégués vont travailler par ateliers et devront, d'ici la fin 2024, rédiger un projet d'aménagement stratégique.

À noter que le SCoT devra être compatible avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document à l'échelle du Grand Est. Celui-ci est lui aussi en cours de révision. Il pourrait être validé d'ici l'été.

Population

Michel Spitz souhaite associer les populations à cette révision du SCoT. Il imagine ainsi des ateliers d'écriture ou un concours photos. Ce travail ne doit pas rester aux mains de spécialistes et d'élus. « Nous travaillons pour les générations à venir », dit-il et celles-ci pourraient ainsi s'impliquer dans ce projet.

Quiz

En début de réunion, les délégués ont été invités à répondre à un quiz avec quelques questions sur le territoire que couvre le SCoT. Et les réponses permettent d'en savoir plus sur celui-ci. La commune la moins peuplée est Geiswasser, devant Mittlach et Niedermorschwihr. Sur les trois intercommunalités, seule Alsace-Rhin-Brisach a gagné des habitants ces dernières années. Entre 2011 et 2021, 386 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été consommés soit l'équivalent de 470 terrains de football. Et au petit jeu des bonnes réponses, c'est le maire de Herrlisheim, Laurent Winkelmuller qui a terminé en tête.

(*) Communauté de communes de la vallée de Munster, Colmar Agglomération
et communauté de communes Alsace Rhin Brisach.

Newsletter de la régionRecevez gratuitement toute l'information de votre ré-
gionVotre adresse e-mail

par Nicolas Roquejeoffre

